

3XR
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 AVENUE DU LION
83210 SOLLIES PONT
911 160 067 RCS TOULON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 décembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
Le trente-et-un décembre,
A 14h00,

Les associés de la Société 3XR, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- **Monsieur Eric RUIDAVET**, titulaire de **98 parts** sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Lucas RUIDAVET**, titulaire de **1 part** sociale en pleine propriété,
- **Madame Rosette GUARINO**, titulaire de **1 part** sociale en pleine propriété,
Veuve de **Monsieur Marcel RUIDAVET**.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Monsieur RUIDAVET Marcel est décédé en date du 28 février 2023, la part sociale détenue dans la Société est désormais la propriété du conjoint survivant : Madame GUARINO Rosette.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Eric RUIDAVET, Gérant et associé.**

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

UL RR CR

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Agrément et cession de parts au profit de Monsieur RUIDAVET Lucas,
- Modification de l'article VII des statuts consécutive à une cession de parts sociales,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance d'un acte sous signature privée en date du 31 décembre 2024 à Solliès-Pont, portant cession par Monsieur RUIDAVET Eric et par Madame GUARINO Rosette à Monsieur RUIDAVET Lucas de 50 parts sociales leur appartenant dans la Société.

Monsieur RUIDAVET Eric cède 49 parts sociales à Monsieur RUIDAVET Lucas.
Madame GUARINO Rosette cède 1 part sociale à Monsieur RUIDAVET Lucas.

Conformément aux dispositions de l'**Article IX – TRANSMISSION DES PARTS** des Statuts, les parts sociales sont librement cessibles entre associés ainsi il n'y a pas de procédure d'agrément.

L'Assemblée Générale décide de modifier l'**Article VII – CAPITAL SOCIAL** des Statuts, par les dispositions suivantes :

« Le capital social est fixé à 1 000 € divisé en 100 parts sociales de 10 € chacune, entièrement libérées.

Il est réparti de la manière suivante :

UL RR ER

-**Monsieur Eric RUIDAVET :** 49 parts
Numérotées de 1 à 49
-**Monsieur Lucas RUIDAVET :** 51 parts
Numérotées de 50 à 100

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et ses associés.

Monsieur RUIDAVET Eric Gérant et Associé 	Monsieur RUIDAVET Lucas Associé 	Madame GUARINO Rosette Veuve de Monsieur RUIDAVET Marcel Associée 
---	--	--

LR RR ER

